



10603768038

Concours / Examen : TECHNICIEN PRINCIPAL 2^e CLASSE TERRITORIAL
Session : 2024 Type : INTERNE
Spécialité : INGENIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION
Epreuve : ETUDE DE CAS

Question n°1:

La mise en place d'un nouveau site internet pour la ville de Techniville nécessite que nous estimions en priorité le budget à lui allouer et les moyens humains qui y seront consacrés. Le budget moyen que les collectivités allouent, est d'environ ~~10000~~ 5000 à 25000 € selon les attentes. Un montant qui peut monter au-delà pour 22% d'entre elles, jusqu'à 100000 €, et pour 10% encore au-dessus. La mise à jour de ce site nécessite également la présence d'un webmaster chargé de la mise en ligne et des modifications éditoriales dont l'action sera supervisée par un responsable éditorial qui peut être le responsable communication ou directement le directeur général des services.

Concernant la maintenance technique de l'outil, il s'agira de choisir entre un budget supplémentaire pour la maintenance via le prestataire retenu à la conception du site ou confier cette charge à l'équipe des Systèmes d'information.

Il faut également que nous mettions à plat nos besoins et attentes quant à ce nouveau site. Quelles seront les applications que nous devons interconnecter avec le site internet afin de développer notre Gestion de la relation usagers (GRU) ? Quelle image ou graphisme devra revêtir ce site ? La notion d'éco-conception avec des couleurs plus sombre et sobre, ainsi que l'accessibilité du site peuvent nous faire revoir notre charte graphique initiale.

1.1.9.

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

Enfin, nos choix d'organisation de projet, des retours attendus en terme de documentation, de formation et transmission des protocoles technique, de sécurité et d'hébergement du site devront figurer dans le cahier des charges.

Question n°2:

Les sites internet actuels recueillent souvent de nombreuses informations personnelles grâce à l'utilisation de cookies (adresse IP par exemple) ou tout simplement les formulaires à disposition pour recevoir les demandes usagers.

La Réglementation Générale sur la protection des données nous imposent, premièrement, d'informer nos usagers que nous recueillons leurs données, et de définir ^{la} finalité de chacun de ces traitements et enfin leur permettre de contacter notre délégué à la protection des données, pour faire valoir leurs droits d'information, rectification et suppression de leurs données conservées.

Ceci implique d'avoir alors sur notre site, un bandeau d'acceptation (ou nom) des cookies de notre site et ceux de nos services annexes (mesure d'audience, réseaux sociaux), de mettre à disposition des mentions adaptées selon les recommandations de la CNIL ainsi que notre politique de confidentialité des données.

Enfin, sur ~~chaque~~ chacun de nos formulaires il faudrait ajouter des champs pour recueillir le consentement au recueil des données précisées dans les formulaires. Nous pourrions y ajouter, encore une fois, l'objectif de ce traitement, définir la sécurisation des données, la durée de conservation ainsi que ~~la~~ liste des partenaires, le cas échéant, à qui

neus confieront ces données nécessaires à l'exécution de ce service public.

Question n° 3 :

Le dérèglement climatique, les économies d'énergies et donc la réduction de l'empreinte écologique sont des enjeux forts pour les collectivités.

L'éco-conception d'un site internet contribue à cet effort par une réflexion sur son graphisme, les médias utilisés et le codage de l'environnement.

Dans le cahier des charges, il s'agira de demander

- L'utilisation d'un CMS léger en termes de processus de fond et de codage html/css : un code clair et des appels limités en feuilles de style et ressources pour des pages rapides
- L'utilisation d'outils et services programmés dans des standards ouverts
- Travaux de gestion aisés des doublons de contenus éditoriaux et des documents.
- Prévoir une adaptation automatique de la taille des images
- De proposer des maquettes graphiques en accord avec les règles d'accessibilités et de contrastes, permettant de faire des économies d'énergie comme un fond de site foncé.

De plus, la collectivité devrait rationaliser l'offre d'infos disponible sur le site internet en questionnant ses besoins en simplifiant cette information et en limitant les téléchargements de données. En effet, 10% des fonctionnalités correspondent à 90% selon la loi de Pareto.

Plus nos pages seront claires, à jour et rapides à charger pour des postes clients, plus leur référencement sera meilleur. Enfin, il faudra envisager un hébergement du site dans le cloud ~~soit~~ via des offres plus vertes, dont l'alimentation énergétique est renouvelable.

Cet éco-conception pourrait faire l'objet d'un diagnostic annuel via des sites spécialisés (e@Index) afin de vérifier ses performances et, le cas échéant, améliorer sa conception et ses contenus.

Question n°4:

L'inclusion numérique repose sur le fait de tenir compte de la diversité des internautes. On compte 15% d'entre eux aurait un handicap physique auditif ou visuel. Ceci étant, la sociologie des internautes est aussi importante : ne pas retrouver que des photos de personnes blanches alors que nos concitoyens ont diverses origines et ethnicités.

La mise en place d'une conception selon le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) est importante. L'alimentation en contenus doit suivre ces prescriptions comme la hiérarchie des titres de pages, l'ergonomie générale, la transcription écrite des vidéos, l'accessibilité de l'information...

La mise en conformité repose ensuite sur un Audit initial en vue de corriger nos erreurs de conception, suivi d'un audit de contrôle aboutissant à une déclaration des conformités d'un échantillon de notre site qui devra être supérieur à 80%. La déclaration devra ensuite figurer sur notre site.

D'autres actions sont envisageables pour améliorer cette inclusion comme permettre puis tenir compte des retours usagers ou veiller, dans nos contenus, à illustrer et tenir compte de la diversité de nos concitoyens.



10603768038

Concours / Examen : TECHNICIEN PRINCIPAL 2^e CLASSE TERRITORIAL

Session : 2024 Type : INTERNE

Spécialité : INGENIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION

Epreuve : ETUDE DE CAS

Question n°5

A - Les enjeux de la "signature électronique"

Depuis une vingtaine d'années, l'acte de signature électronique prend de l'importance. La mise en place de Plan Action publique 2022 accélère son déploiement car les collectivités doivent permettre 250 démarches les plus utilisées des Français, nécessitant une signature à valeur légale, de ces demandes.

La signature concerne les usagers dans ces démarches mais aussi les administrations dans la gestion de ressources humaines, des finances et les décisions.

La réglementation européenne eIDAS encadre la pratique au niveau européen, alors que le Référentiel général de sécurité (RGS) en France renforce la sécurité de la signature électronique avec 3 niveaux plus exigeants. Plusieurs technologies sont opérationnelles selon les personnes (agents, élus, usagers) et les démarches.

Nos usagers pourront certifier leur demandes et démarches à l'aide de SMS ou d'une Authentification sécurisée préalable.

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

B- Intégration de la signature électronique sur le site internet.

L'utilisation des formulaires et la consultation de l'avancement des demandes dans le cadre d'une GRUeager pourrait être mise en place en combinant l'authentification France Connect, ou à défaut l'OTP SMS/courriel pour les personnes peu connectées.

Les décisions de conseil municipal ainsi que les arrêtés pourront être consultés, avec la valeur légale directement sur le site internet, après signature électronique des élus ou de leur agent délégués.

~~GR~~

Question n°6:

Question n° 6 :

Ville de techniville
Direction des systèmes d'information

le 11/04/2024

Note à l'attention du directeur
des systèmes d'information

Objet : Refonte du site internet

La refonte d'un site internet repose sur une bonne analyse de nos besoins actuels au regard des obligations et des enjeux d'éco conception et d'accessibilité. Un tel projet nécessite une collaboration des référents de services et une attention aux remontées d'expérience des utilisateurs finaux.

I - Enjeux de la refonte du site internet

a) Repenser son offre de service

Une nouvelle version de ce site doit intégrer l'interconnexion des applicatifs de certains métiers afin de répondre aux besoins effectifs des usagers et leur permettre un suivi des demandes. Cela suppose une analyse, par enquête préalable, du côté usagers et du côté des services. Cette analyse, en parallèle de celle des statistiques de fréquentation, permettra de rationaliser notre offre de service afin de se concentrer sur les fonctions essentielles à mettre en place.

b) Définir les priorités du site internet

Une fois nos besoins posés à plat, nous pourrions les adapter aux attentes plus générales d'éco-conception et de mise en conformité RGPD et RGAA, pour la protection des données et l'accessibilité du site.

...719...

Nous pourrions alors définir le cahier des charges précis sur lequel répondront les soumissionnaires.

Ces priorités intégreront les notions d'hébergement en mode SAAS (chez le prestataire ou dans le cloud) ou on-premise (hébergement local), de choix de technologie (Open source ou propriétaire).

B - Conduite de projet

a) Organisation de l'équipe projet et de pilotage

L'analyse des besoins et la rédaction du cahier des charges pourrait être confiée à un comité technique (cotech) composé d'un chef de projet, du responsable communication et de référents métiers de chaque service.

Le suivi mensuel du projet et la validation des propositions techniques et de fonctionnement seraient sous la responsabilité d'un comité de pilotage, comptant le maire, le directeur général des services, le responsable finance ainsi que le directeur de systèmes d'information.

b) Planification et développement Agile

Le cotech participera, à partir de la réunion de cadrage initiale, aux ateliers de spécifications fonctionnelles pour chaque service web envisagé, puis aux ateliers de spécifications ergonomiques et graphiques, pour établir la navigation la plus efficiente pour les usagers.

Le prestataire fournira au fur et à mesure des ateliers de spécifications, des livraisons techniques dont une partie de l'équipe projet devra tester son fonctionnement et validera ainsi les étapes suivantes ou corriger la spécification.



10603768038

Concours / Examen : TECHNICIEN PRINCIPAL 2^e CLASSE TERRITORIAL
Session : 2024 Type : INTERNE
Spécialité : INGENIERIE INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION
Epreuve : ETUDE DE CAS

Avant le fin de projet, une formation organisée par le prestataire permettra d'outiller d'une part, les contributeurs fonctionnels du site web, en techniques de rédaction et mise à disposition de contenu, et d'autre part, l'équipe des systèmes d'information, si besoin, en protocoles de gestion et maintenance de l'outil.

Enfin, avant une mise en ligne générale, nous pourrions mobiliser un panel d'utilisateurs volontaires pour faire un retour global sur le fonctionnement du site. Ces retours permettront alors de faire évoluer le projet tant sur les services proposés, la façon la navigation et l'inclusion des personnes.

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

